

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR
ARRETEE AU 30/06/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2010.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2010, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 JUIN 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 JUIN 2010.

Le commissaire aux comptes :
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	1 081 415	902 737	928 843
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		538 317	524 118	429 239
b - Obligations et Valeurs assimilées		543 098	378 619	499 604
c - Autres Valeurs			-	
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		734 932	353 480	378 191
a - Placements monétaires	3-4	391 596	353 386	367 000
b - Disponibilités	3-8	343 337	94	11 191
AC 3 - Créances d'exploitation		1 347	6 471	-
AC 4 - Autres actifs		-	4 615	595
TOTAL ACTIF		1 817 695	1 267 303	1 307 629
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	3 967	3 568	4 254
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 967	3 568	4 254
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-4	1 787 388	1 243 438	1 271 043
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	26 340	20 297	32 332
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	22	22
b - Sommes distribuables de l'exercice		26 323	20 275	32 310
ACTIF NET		1 813 728	1 263 735	1 303 375
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 817 695	1 267 303	1 307 629

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	17 172	22 404	15 884	20 909	35 911
a - Dividendes		12 127	12 127	10 166	10 166	14 989
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 045	10 277	5 718	10 743	20 921
c - Revenus des autres valeurs						
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	3 048	5 791	2 241	5 866	10 642
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 220	28 195	18 125	26 775	46 552
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-7	- 3 994	- 7 543	- 3 333	- 6 505	- 13 560
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 226	20 652	14 792	20 270	32 992
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	- 26	- 28
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 226	20 652	14 792	20 244	32 964
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5 680	5 671	31	31	- 652
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		21 906	26 323	14 823	20 275	32 312
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 5 680	- 5 671	- 31	- 31	652
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 3 552	7 743	98 665	132 434	173 902
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		2 306	15 731	- 9 389	- 9 143	4 520
* Frais de négociation		- 86	- 165	- 28	- 36	- 391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 894	43 960	104 040	143 499	210 995

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	16 226	20 652	14 792	20 244	32 964
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 3 552	7 743	98 665	132 434	173 902
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	2 306	15 731	- 9 389	- 9 143	4 520
d - Frais de négociation de titres	- 86	- 165	- 28	- 36	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 32 227	- 32 227	- 35 451	- 35 451	- 35 451
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	502 529	502 529	3 391	3 391	3 391
* Capital	482 899	482 899	3 175	3 175	3 175
* Régularisation des sommes non distrib.	13 950	13 950	185	185	185
* Régularisations des sommes distrib.	5 680	5 680	31	31	31
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	- 3 910	- 3 910	- 52	- 52	- 27 906
* Capital	- 3 736	- 3 736	- 48	- 48	- 23 047
* Régularisation des sommes non distrib.	- 70	- 70	- 2	- 2	- 4 175
* Régularisation des sommes distrib.	- 104	- 104	- 2	- 2	- 684
* Droits de sortie					
c - Régularisation des sommes distribuables					
VARIATION DE L'ACTIF NET	485 196	510 352	71 928	111 387	151 030
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 328 532	1 303 375	1 191 807	1 152 348	1 152 348
b - En fin de période	1 813 728	1 813 728	1 263 735	1 263 735	1 303 375
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 727	22 794	23 217	23 217	23 217
b - En fin de période	31 387	31 387	23 282	23 282	22 794
VALEUR LIQUIDATIVE	57,786	57,786	54,279	54,279	57,181
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,28%	3,54%	8,71%	12,44%	18,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 30/06/2010***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2010, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2010, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 1 081 415 Dinars contre 902 737 Dinars au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	1 004 574	877 256	858 910
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	381 099	470 699	313 777
- Titres OPCVM	90 576	35 987	56 564
- Obligations et valeurs assimilées	532 899	370 569	488 569
Plus ou moins values potentielles	66 633	17 422	58 898
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	67 701	17 433	58 382
- Titres OPCVM	-1 059	(2)	516
- Obligations et valeurs assimilées	-9,35	(9)	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs	10 208	8 059	11 035
Total	1 081 415	902 737	928 843

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 17 172 Dinars pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010, contre un montant de 15 884 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	Deuxième Trimestre 2010	Premier semestre 2010	Deuxième Trimestre 2009	Premier semestre 2009	31/12/2009
- Revenus des actions	9 696	9 696	9 214	9 214	14 037
- Revenus des Titres OPCVM	2 431	2 431	952	952	952
- Revenus des Obligations	5 045	10 277	5 718	10 743	20 921
Total	17 172	22 404	15 884	20 909	35 911

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010, à 3 048 Dinars contre 2 241 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme.

Libellé	Deuxième Trimestre 2010	Premier semestre 2010	Deuxième Trimestre 2009	Premier semestre 2009	31/12/2009
- Intérêts/ Placements à terme	-	-	181		5 685
- Intérêts/ Bons de trésor	3 048	5 791	2060	5 866	4 956
Total	3 048	5 791	2 241	5 866	10 642

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/03/2010	
- Montant	1 291 875
- Nombre de titres	22 727
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions réalisées	
- Montant	496 844
- Nombre de titres	8660
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-3 552
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 306
- Frais de négociation	-86
Capital au 30/06/2010	
- Montant	1 787 388
- Nombre de titres	31 387
- Nombre d'actionnaires	21

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	26 323	20 275	32 310
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	22	22
Total	26 340	20 297	32 332

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	20 643	-	5 680	26 323
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	-	-	17
Total	20 660	-	5 680	26 340

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 3 967 Dinars contre 3 568 Dinars au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Gestionnaire	1 481	1 023	1 114
Dépositaire	2 486	2 545	3 140
Total	3 967	3 568	4 254

3- 7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élevaient pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010, à 3 994 Dinars contre 3 333 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	Deuxième Trimestre 2010	Premier semestre 2010	Deuxième Trimestre 2009	Premier semestre 2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	3 700	6 958	3 039	5 920	12 380
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	3 994	7 543	3 333	6 505	13 560

3-8 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 343 337 Dinars contre 94 Dinars au 30/06/2009, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Avoirs en banque	341 536	94	11 191
- Sommes à l'encaissement	1 800	-	-
- Sommes à régler	-	-	-
Total	343 337	94	11 191

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion Administrative et Financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 Dinars TTC l'an.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2010 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2010	%Actif
Actions & Valeurs assimilées		381 099	448 801	24,69%
ADWYA	6 646	22 293	45 160	2,48%
ARTES	1 000	10 544	11 234	0,62%
ASSAD	4 180	14 431	46 674	2,57%
BIAT	150	10 575	11 844	0,65%
BNA	250	3 450	3 451	0,19%
BT	8 000	74 444	82 040	4,51%
BTEI ADP	500	15 420	15 001	0,83%
CAR CEMENT	7 616	14 470	20 335	1,12%
CIMENTS BIZERT	300	2 190	2 173	0,12%
ELECTRSTAR	808	8 777	6 633	0,36%
ESSOUKNA	4 300	22 625	30 994	1,71%
POULINA GP H	1 448	8 616	12 017	0,66%
SALIM	324	5 537	6 175	0,34%
SFBT	200	2 394	2 395	0,13%
SIPHAT	1 400	35 594	22 330	1,23%
SITS	7 572	19 365	32 885	1,81%
SOMOCER	4 250	15 673	9 019	0,50%
SOTRAPIL	800	23 140	11 120	0,61%
SPDIT	1 000	6 050	7 106	0,39%
TL	118	1 532	4 082	0,22%
TPR	3 840	17 194	21 546	1,19%
TRE NS	711	4 977	7 768	0,43%
TUNINVEST	600	6 304	5 726	0,32%
TUNISAIR	9 368	27 840	20 628	1,13%
UIB	500	7 665	10 463	0,58%
SITS DS	2	0	0	0,00%
TPR DA	10	1	2	0,00%
Obligations		532 899	543 098	29,88%

AIL 2005	700	14 000	14 636	0,81%
AIL 2009-1	500	40 000	40 724	2,24%
AMENBANK2009 B	500	50 000	51 515	2,83%
BH 2007	1 000	100 000	102 432	5,64%
BNA 2009 SUB	1 000	93 330	94 258	5,19%
BTE 2009	1 000	100 000	103 314	5,68%
HL F 2010/1	1 000	100 000	100 138	5,51%
OCA ATTIJARI2006	1 512	7 569	7 690	0,42%
UTL 2004	700	28 000	28 391	1,56%
OPCVM		90 576	89 517	4,92%
SICAV_EPARGNANT	888	90 576	89 517	4,92%
Bons de Trésor		384 602	391 596	21,54%
BTCT 07/07/2010	20	19 518	19 892	1,09%
BTCT 07/09/10	20	19 299	19 746	1,09%
BTCT 12/10/2010	260	250 890	255 941	14,08%
BTCT 18/01/2011	46	44 625	44 960	2,47%
BTCT16/11/2010	52	50 270	51 057	2,81%
		1 389 176	1 473 011	81%